

du crime au Canada. Ce n'est pas que nous le blâmons du fait que le monde communiste puisse envoyer ses agents ici pour essayer de suborner certains de nos fonctionnaires. Ce que nous lui reprochons effectivement, c'est d'avoir refusé d'enquêter sur tous les aspects du crime malgré les demandes réitérées de tous les partis.

Mais il vient de capituler de telle façon que les ministres intéressés, notamment le ministre de la Justice, se trouvent, à mon avis, dans une situation intolérable. Comment le ministre de la Justice peut continuer d'accomplir la tâche qu'on attend de lui tout en conservant la confiance de la Chambre et des Canadiens semble presque impossible.

Je n'ai pas l'intention d'insister davantage, monsieur le président, mais deux journaux fort respectés y vont aujourd'hui de leurs commentaires et j'aimerais les signaler au comité. Je crois que ces commentaires reflètent l'opinion populaire et replacent l'affaire dans sa juste perspective. En premier lieu, je veux citer un bref extrait du premier-Ottawa du *Journal* d'aujourd'hui. Il commence ainsi:

Maintenant que le gouvernement a consenti à une enquête qu'il aurait dû accorder il y a plusieurs mois, nous saurons si M. Spencer a obtenu trop de justice ou pas assez.

Un peu plus loin, l'éditorialiste ajoute:

Qu'est-ce qu'il a pris à M. Pearson d'appeler M. Spencer? C'était comme dans un mauvais film, un James Bond expurgé pour enfants. La GRC aurait pu vérifier les désirs de M. Spencer quant à ce télégramme, ou le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice; ou mieux encore, le sous-ministre des Postes dont le ministère est le seul intéressé à la plainte de M. Spencer.

Les plaintes de M. Spencer ne concernent ni la sécurité ni l'injustice. Il se plaint d'avoir été congédié pour des motifs et dans des conditions qui ne le satisfont pas. L'éditorial continue:

Mais non, le premier ministre lui-même téléphone à ce douteux personnage et invite M. Lewis à écouter!...

Il nous faut savoir gré au député d'York-Sud d'avoir décliné l'invitation. L'éditorialiste ajoute:

...pitoyable travesti des convenances et des pratiques gouvernementales.

Nous ne savons pas encore si M. Pearson et son gouvernement ont violé les droits individuels d'un homme au bas de l'échelle, mais ils ont incontestablement violé le droit du public de pouvoir compter sur les têtes dirigeantes pour agir comme il faut au moment opportun.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui renferme un éditorial que je trouve à propos en ce moment. Il y est écrit:

Il est impossible de croire qu'un gouvernement étoufferait un tel scandale—que les conservateurs auraient osé le cacher ou que les libéraux maintiendraient la conspiration du silence pour faire

allusion à l'histoire sensationnelle seulement lorsqu'ils se trouvent eux-mêmes pris dans un débat embarrassant sur la sécurité. S'il en était ainsi, l'ancien ministre de la Justice, M. E. Davie Fulton, aurait eu raison d'accuser M. Cardin d'une tentative de chantage.

Puis l'article poursuit:

La tragédie, évidemment, est que nous ne pouvons pas nous permettre de tels affrontements fédéraux beaucoup plus longtemps. Le Parlement n'a adopté à peu près aucune mesure législative cette session-ci; le gouvernement manque d'argent et doit quémander des subsides; les gouvernements provinciaux deviennent plus forts chaque jour, tandis que le gouvernement fédéral gaspille son énergie.

• (5.40 p.m.)

«Quand la discorde, les querelles et les cabales se manifestent hardiment au grand jour, disait Francis Bacon, c'est une preuve que le gouvernement n'est plus respecté».

C'est le moment, dit Bacon, où les hommes doivent «prier pour le retour de jours plus cléments». La chose s'impose vraiment pour nous en ce mois de mars 1966.

Je dis donc, monsieur le président, qu'en dépit de tout cela, le très honorable premier ministre a décidé de capituler devant les exigences de l'opposition. Cela n'aurait pas été nécessaire, selon moi. J'estime que le gouvernement avait bien défendu son point de vue, gauchement il est vrai. Néanmoins, le premier ministre en a décidé ainsi et le député d'York-Sud a retiré sa motion de censure car il s'agissait effectivement d'une motion. Tout ce qu'il reste à faire à la Chambre maintenant, selon moi, c'est d'adopter les présents crédits pour cette année, afin que le gouvernement puisse poursuivre ses travaux en nous présentant les prévisions budgétaires de la prochaine année financière, ainsi que les questions budgétaires et autres nombreux sujets d'importance.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, compte tenu de ce qui s'est passé aujourd'hui au comité et de la déclaration du premier ministre, nous ne nous opposons plus à ce que la motion soit retirée.

M. le président suppléant: Le comité accepte-t-il que la motion soit retirée dès maintenant?

Des voix: Entendu.

(L'article est adopté.)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

1. Administration centrale, \$1,257,800.

M. le président suppléant: Le premier crédit est-il adopté?

Des voix: Adopté.